qu'il n'ose pas combattre à découvert et bannière déployée. Il se dissimule derrière des alliés qui ne sont que ses complices et qui, pour rendre la République plus habitable, sont prêts à abandonner toutes les positions que nous avons si péniblement conquises.

Citoyens,

» Vous saurez arracher les masques et découvrir la véritable figure des candidats déguisés de la réaction.

» A la contre-révolution, à la coalition des intérêts de classe et des espérances cléricales, vous opposerez l'union étroite de tous les sincères démocrates, de tous les républicains de gauche, de tous les partisans de l'action laïque, de la justice fiscale, de la solidarité sociale, de la démocratie pacifique.

» Bloc contre bloc !

» Citoyens, le scrutin du 10 mai décidera de l'orientation de la République. Faisons chacun notre devoir et la victoire restera aux républicains d'avant-garde.

» Tous aux urnes !

» Pas d'hésitation, pas d'abstention !

» Votez tous pour les candidats de gauche, candidats de la discipline républicaine.

» Pour le Bureau du Comité exécutif,
Le vice-président faisant fonction de président,

Henri MICHEL,
sénateur des Basses-Alpes.

DANS LES DEPARTEMENTS

BOUCHES-DU-RHONE. — Dans l'arrondissement d'Arles, la fédération radicale a décidé le retrait de M. Falgueyrolle (2,031 voix) en faveur de Sixte-Quenin, député sortant, socialiste unifié (5,265 voix). Celui-ci reste candidat contre M. Granaud, maire d'Arles, union républicaine (5,192 voix). M. Victor Jean, candidat radical socialiste (4,297 voix), n'a pas encore fait connaître sa décision. D'autre part, l'aviateur Jules Védrines est venu dimanche à Arles, à bord d'un monoplan ; il a survolé les arènes pendant une course de taureaux, et il a fait savoir qu'il poserait sa candidature dès qu'il aurait fini d'étudier la situation politique !??

CHARENTE-INFERIEURE. — Dans la première circonscription de Saintes, le citoyen Poitevin, socialiste unifié, se désiste en faveur de M. Lauraine, député sortant, radical, qui reste seul en présence de M. Taittinger, plébiscitaire. Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : M. Lauraine, 5,314 voix ; M. Taittinger, 4,387, et M. Poitevin, 2,520.

Dans l'arrondissement de Rochefort, une nouvelle candidature vient de se produire : celle de M. Charles Vallée, fédération des gauches, armateur à Nantes. Au premier tour, les suffrages s'étaient ainsi répartis : MM. Pouzet, socialiste unifié, 4,068 voix ; de Lanessan, député sortant, gauche démocratique, 3,675 voix ; Charles Briand, républicain socialiste, 2,883 voix, et Bignoux, radical, 2,726 voix. MM. Bignoux et Charles Briand se sont désistés en faveur du citoyen Edouard Pouzet.

INDRE-ET-LOIRE. — Dans la deuxième circonscription de Tours, M. Camille Chautemps, candidat radical socialiste, qui avait obtenu 3,455 voix, se désiste en faveur du citoyen Morin, socialiste unifié, qui en avait recueilli 4,242. M. Drake, ancien député, progressiste, se présente au second tour, et M. Le Goff, qui avait eu 2,080 voix au premier tour se désiste en sa faveur.

A Loches, le citoyen Vernochet, candidat socialiste unifié (3,847 voix), se désiste en faveur du député sortant, M. Alphonse Chautemps, radical socialiste, député sortant (6,234 voix), qui reste en présence de M. Paul Albert, alliance démocratique (6,280 voix).

LOIR-ET-CHER. — Dans la deuxième circonscription de Blois, les voix s'étaient réparties de la manière suivante au premier tour :

M. Paul-Boncour, député sortant, républicain socialiste, 7,886 ; docteur Legros, alliance démocratique, 6,210 ; M. Pietrini, progressiste, 1,747 ; M. Meusnier, républicain indépendant, 558.

M. Pietrini se désiste en faveur du docteur Legros ; M. Meusnier maintient sa candidature.

SOMME. — Dans l'arrondissement de Péronne, M. Magniez radical socialiste, député sortant (10,263 voix), a pour concurrent unique M. Pifre, républicain de gauche (9,294 voix). Le docteur Hazemann, socialiste unifié (3,628 voix), s'est retiré purement et simplement.

Dans la deuxième circonscription d'Abbeville, la fédération socialiste de la Somme a décidé le désistement du docteur Mabille (3,448 voix), en faveur de M. Delahaye, radical socialiste (5,563 voix), qui reste seul candidat contre M. des Lyons, progressiste, député sortant (7,998 voix).

Dans la première circonscription d'Amiens les groupes républicains ont décidé de retirer la candidature de M. Pecquet, radical unifié (2,572 voix), en faveur de Lecointe, député sortant, socialiste unifié (9,454 voix), contre le candidat libéral, M. Antoine qui a eu 8,498 voix.

Dans la deuxième circonscription, M. Hourdequin d'Haille, progressiste (4,233 voix) s'est désisté en faveur de M. Jouancoux, radical socialiste unifié, député sortant (9,970 voix), contre lequel se présente M. Fauvel, libéral (6,950 voix).

ALGER. — Dans la deuxième circonscription restent en présence pour le scrutin de ballottage le général Bailloud, républicain de gauche, arrivé en tête au premier tour avec 7,436 voix, et M. Broussais, député sortant, radical, qui avait obtenu 7,328 voix. Le socialiste unifié Renault qui a eu 232 voix, s'est désisté en faveur de M. Broussais.

Tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS 1912 (3 %)
Tirage du 5 mai 1914

Le numéro 695.116 gagne 100.000 francs.
Le numéro 362,664 gagne 10.000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
632.434 — 312,388 — 593,807 — 397,770 — 27,649
Trente-cinq numéros gagnent chacun 500 fr.

VILLE DE PARIS 1875
Tirage du 5 mai 1914

Le numéro 382,065 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 258,063 est remboursé par 50.000 francs.
Les trois numéros suivants sont remboursés par chacun 10.000 francs :
3.390 — 173.039 — 5.391
Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
173.906 — 472.096 — 74.884 — 239.696
Vingt-cinq numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs :

CREDIT FONCIER
Foncières 1879

Le numéro 1.208.866 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 378,196 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 527.686 est remboursé par 25.000 francs.
Les numéros 470.304 et 741.438 sont remboursés chacun par 5.000 francs.
Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
1.181,646 — 174.161 — 1.282.286 — 1.794.476
1.740,948
Quatre-vingt-dix numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

Foncières 1913

Le numéro 901,056 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 602,660 est remboursé par 25.000 francs.
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
366.222 — 916,116
Cinquante numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

Foncières 1909

Le numéro 501,258 est remboursé par 50.000 francs.
Le numéro 984,157 est remboursé par 10.000 francs.
Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs :
1 339 431 — 407,398 — 1.067.614 — 1.389.150
1.183.212 — 1.134.807 — 178.480 — 80.903
102,911 — 1.084.490
Soixante numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

Foncières 1885

Le numéro 592.491 est remboursé par 100.000 francs.
Le numéro 416.482 est remboursé par 25.000 francs.
Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
200.901 — 810 892 — 798.342 — 596.280
408.341 — 906.087
Quarante-cinq numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.
1.133 autres numéros sont remboursés au pair.

LE DRAME DU "FIGARO" A L'INSTRUCTION

LE JUGE REÇOIT LES DEPOSITIONS DE DEUX PUBLICISTES CONCERNANT LA PUBLICATION DES LETTRES INTIMES

Paris, 5 mai — M. Boucard, juge d'instruction, a entendu, au début de l'après-midi, MM. Le Couret et Albert Livet, publicistes, tous deux mis en cause samedi dernier par M. Dubarry, au cours de sa déposition.

M. Le Couret, jeune homme d'une vingtaine d'années, qui est directeur du «Courrier du Parlement», a fait au magistrat des déclarations qu'on peut résumer ainsi qu'il suit :

— J'ai su, avant qu'elle fût publiée, que la lettre «ton Jo» allait paraître dans le «Figaro». Et je vous avoue que, d'après la réputation qu'avait M. Calmette dans les milieux de presse, je n'avais pas cru que cela fût exact.

» Lorsque cette lettre parut, je me souvins alors qu'on avait vaguement parlé devant moi de plusieurs autres documents de même nature. Il me parut nécessaire d'avoir des précisions à ce sujet

» Dans l'après-midi du 13 mars, je me rendis à la Chambre, où je rencontrai la personne qui m'avait déjà si exactement renseigné. Elle me confirma que l'on devait publier d'autres lettres de M. Caillaux, d'un caractère tout intime, adressées à celle qui devait être plus tard Mme Caillaux.

» On me précisa, entre autres détails, celui-ci : M. Caillaux parlait de sa situation de fortune et se félicitait de certaines opérations avantageuses, grâce auxquelles il avait pu réaliser de jolis bénéfices. D'une manière générale, d'après ce qu'on me dit, il s'exprimait assez librement sur toutes sortes de sujets.

» Après cet entretien, je me mêlai à divers groupes et j'acquis la conviction personnelle, d'après les conversations, que beaucoup de gens s'attendaient à d'autres publications.

» Je rentrai à mon bureau où je vis mon rédacteur en chef. M. Albert Livet, qui, de son côté, m'annonça qu'il avait également recueilli l'impression que de nouvelles lettres allaient être publiées par le «Figaro».

» J'en conclus que les lettres étaient bien entre les mains des ennemis du ministre des finances et qu'elles avaient été divulguées en petit comité »

De son côté, M. Albert Livet a déclaré au juge qu'il avait, lui aussi, entendu dans les couloirs de la Chambre des conversations lui donnant l'impression que de nouvelles lettres intimes étaient sur le point d'être publiées.

Le crime de Denain

L'ouvrier métallurgiste Piques, qui tua son beau-frère en train de brutaliser sa sœur, est condamné à cinq ans de réclusion.

On n'a pas oublié dans quelles circonstances un ouvrier métallurgiste de Denain, Henri Piques, abattit d'un coup de revolver, son beau-frère Richez, qui venait de brutaliser odieusement sa soeur.

Toutes les sympathies, dans cette affaire, vont à l'accusé, sur qui d'ailleurs tous les témoins fournissent les meilleurs renseignements.

Rappelons les faits qui amènent Piques devant le jury :

Un mari brutal

Depuis 1903, date de leur mariage, les époux Richez-Piques, demeurant à Denain faisaient très mauvais ménage.

La femme, Léonie Piques, était certainement en butte aux mauvais traitements de son mari, ouvrier métallurgiste ivrogne et brutal.

Le 24 février 1914, François Richez avait fêté le mardi-gras en compagnie de son beau-frère Henri Piques, et était rentré au domicile conjugal le lendemain vers quatre heures du matin, en état d'ivresse.

Pour un motif des plus futiles, il porta à sa femme un coup de tisonnier au bras gauche et un violent coup de poing à la face : ce dernier causa une fracture du nez et provoqua une abondante hémorragie. Après s'être fait soigner par un médecin, la femme Richez se rendit vers midi place Gambetta, où habite une de ses tantes, ainsi que son frère Henri.

Pour venger sa sœur

En voyant sa soeur très grièvement blessée, Henri Piques lui demanda si, c'était encore son mari qui l'avait mise en cet état. Sur la réponse affirmative de sa soeur cet homme déjà si souvent témoin des coups que celle-ci recevait et n'ignorant pas les menaces de mort dont elle était l'objet fut pris d'un sentiment d'indignation qui le détermina dès cet instant à venger sa soeur et à la débarrasser d'un tel mari.

Il s'arma d'un revolver qu'il possédait depuis un an et se mit à la recherche de Richez. Ne l'ayant rencontré ni à son domicile, ni à la sortie de son atelier, il entra vers deux heures de l'après-midi au cabaret Bernard, où il ne dissimula pas son intention de tuer son beau-frère.

Puis encore sous l'influence peut-être des libations de la veille, il alla se coucher jusque 6 heures 45 du soir.

Il revint alors toujours aussi résolu au domicile de Richez. Celui-ci n'était pas encore de retour. Piques l'attendit à l'extrémité du jardin attenant à la maison et dès qu'il le vit apparaître dans l'obscurité à deux ou trois mètres de distance, il lui tira un coup de revolver ; la balle atteignit Richez au front, pénétrant dans le cerveau et entraînant la mort un peu plus tard, pendant qu'on transportait le blessé à l'hôpital de Valenciennes.

Avant de mourir, Richez avait eu le temps d'appeler sa femme auprès de lui, de lui demander pardon et de lui désigner confidentiellement son meurtrier.

Ce dernier d'ailleurs était allé immédiatement se constituer prisonnier au commissariat de police de Denain.

Piques a reconnu avoir commis son crime avec préméditation et il en a donné pour excuse l'indignation et les sentiments de crainte pour la vie de sa soeur que lui causaient les scènes de violences dont celle-ci était victime.

L'accusé est très bien noté et n'a jamais été condamné.

Les débats

L'accusé a l'air profondément accablé.

Il écoute avec attention la lecture de l'acte d'accusation et sanglotte par moments, en se cachant le visage dans les mains. Il est très correctement vêtu et s'exprime fort bien. Il répond avec déférence aux questions du président.

LE PRESIDENT rappelle les antécédents de l'accusé. Ils sont d'ailleurs fort bons. Tous ceux qui ont eu à fournir sur Piques des renseignements en ont fait le plus grand éloge. C'est un excellent ouvrier, dont la conduite fut toujours irréprochable

« Malheureusement, dit le Président, le jour du mardi-gras, vous avez été moins sage. Vous avez bu avec votre beau-frère?

L'ACCUSE. — Oui, jusqu'à trois heures du matin, nous avons bu énormément. J'étais à moitié fou quand je suis rentré chez moi. Cependant nous ne nous étions fait remarquer dans aucun cabaret.

LE PRESIDENT. — Il n'y avait d'ailleurs pas grand mal à fêter un peu fort le mardi-gras !

Votre beau-frère était aussi votre camarade ?

L'ACCUSE. — Oui.

LE PRESIDENT. — On s'étonne que vous ayez pu commettre un tel crime !

JE NE SAIS PAS COMMENT J'AI FAIT CELA

L'ACCUSE. — J'ai été bouleversé quand j'ai vu ma soeur arriver le visage en sang. Mon beaufrère Richez, qui au fond n'était pas trop mauvais, était fort autoritaire et rendait ma soeur fort malheureuse.

Je ne sais pas comment j'ai pu faire ce que j'ai fait !

LE PRESIDENT. — Votre beau-frère, on le sait, était fort brutal. On cite de lui des traits de cruauté révoltants.

C'est ainsi qu'un jour il fit rouler sur sa femme qui était dans l'escalier d'une cave, un tonneau vide. Un autre jour, il enferma la malheureuse avec un âne fort méchant.

Mme Richez eut une telle peur qu'elle tomba malade !

Mais enfin, le fond de la victime n'était pas mauvais. C'est ainsi que lorsqu'il a été blessé mortellement, il a dit tout bas à sa femme : « C'est ton frère qui m'a tué : ne le dis à personne... Moi, je te demande pardon !... »

L'ACCUSE. — Oui. C'est la plus belle parole qu'il ait jamais prononcée. En tout cas, moi j'ai été effrayé quand j'ai vu ma soeur arriver le front bandé. J'ai cru qu'il avait frappé pour la tuer. C'est alors que j'ai eu l'idée de la débarrasser de lui.

LE PRESIDENT. — Vous l'avez tué en tirant sur lui à bout portant !

L'ACCUSE. — Je le regrette énormément Monsieur le Président ! Je n'avais pas d'abord l'idée de le tuer. J'aurais bien voulu lui faire des remontrances, mais c'était un homme à qui l'on ne pouvait pas parler, tant il était brutal !

LE PRESIDENT. — Mais si, vous aviez bien eu l'idée de tuer votre beau-frère. Vous l'avez reconnu !

L'ACCUSE. — J'ai eu cette idée, mais je ne l'ai plus eue. J'étais indécis et encore sous l'excitation de l'ivresse de la veille... Je n'étais plus « moi ». Je ne comprends pas comment j'ai pu faire cela.

Si vous saviez comme je regrette ce que j'ai fait ! Ma conscience est « bourrelée » ! (sic).

Le défilé des témoins

Le commissaire de police de Denain se présente le premier à la barre et relate les circonstances de son enquête. Il rappelle comment Piques vint se constituer prisonnier après son crime.

Il fournit sur l'accusé d'excellents renseignements. La victime au contraire est fort mal notée.

Le docteurs DE LAUWEREYNS, de Valenciennes, a fait l'autopsie de Richez. Il expose les constatations qu'il a été amené à faire.

CE QUE DIT LA FEMME DE LA VICTIME

Mme RICHEZ, femme de la victime, et soeur de l'accusé, dépose.

Elle dit comment son mari rentra ivre le soir du mardi-gras. Après l'avoir quelque peu brutalisée, Richez se coucha.

Quand il se leva le lendemain, il fit une cigarette et demanda une allumette à sa femme. Comme il ne se pressait pas d'allumer sa cigarette, Mme Richez lui dit : « Dépêche-toi..., je vais me brûler ! » — « Brûle-toi tant que tu voudras, « répondit Richez.... « Donne-moi une autre allumette ! » — A bout de complaisance, Madame Richez lui répondit : «Sers-toi toi même!» — C'est alors qu'une courte discussion éclata et que Richez porta à sa femme un coup de tisonnier sur le bras et un formidable coup de poing en plein visage.

Mme Richez alla dans la journée voir son frère à qui elle raconta ce qui s'était passé : Henri Piques manifesta une vive indignation, mais ne parla pas de tuer son beau-frère !

Le témoin rappelle ensuite ce que fut sa vie : Son mari, fort brutal, la menaçait fréquemment de la tuer. Elle cite quelques actes d'odieuse brutalité dont elle fut victime de la part de son mari.

LES AUTRES TEMOINS

Mme Elise PIQUES, femme RICHEZ, tante de l'accusé, chez qui celui-ci prenait sa pension, dit que Piques fut très contrarié quand sa soeur vint lui raconter les violences qu'elle avait eu à subir.

Piques aurait voulu avoir une explication avec Richez. Sa tante l'en détourna : « Laisse-le, lui dit-elle, il est plus fort que toi... il te brutaliserait ! »

Mme MAYEUR a assisté aux derniers moments de Richez qui a demandé pardon à sa femme et lui a recommandé sa fillette Elle dit que le ménage Richez était fréquemment troublé par de violentes querelles et qu'à plusieurs reprises Mme Richez vint se réfugier chez elle pour échapper à son mari.

On entend ensuite des camarades de l'accusé qui le dépeignent tous comme un brave garçon, rangé et sympathique à tous.

La liste des témoins est épuisée après une courte suspension d'audience, M. Parigot, substitut du procureur de la République, prend la parole.

Réquisitoire et plaidoirie

M. Parigot, substitut, prononce un réquisitoire serré et d'ailleurs modéré. Il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes, mais demande impérieusement une condamnation.

Après lui, Me Escoffier, l'éminent avocat douaisien, dans une émouvante plaidoirie, sollicite la pitié du jury.

A six heures, le jury se retire pour délibérer.

Cinq ans de réclusion

Au bout d'un quart d'heure, le jury revient rapportant un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, PIQUES EST CONDAMNE A CINQ ANS DE RECLUSION.

Vol qualifié à Wattrelos

Les accusés sont Henri Bertein, 23 ans, et Joseph Desjardins, 19 ans, originaires de Dunkerque.

Le 20 mars dernier, ils s'introduisirent chez M. Vandenberghe, laitier à Wattrelos, chez qui ils dérobèrent des effets d'habillement évalués 35 francs.

BERTEIN EST CONDAMNE A QUATRE ANS DE PRISON.

DESJARDINS EST CONDAMNE A UN AN DE PRISON.

Le mystère de la Grand' Palud

APRES LA MISE EN LIBERTE DU VEILLEUR DE NUIT

Brest, 5 mai. — Dès la nouvelle de la mise en liberté provisoire de Bossard, plusieurs ouvriers, travaillant avec l'ancien veilleur de nuit à bord du « Gorbea-Mendi, ont adressé à Me Feillard, avocat de l'ingénieur Pierre, des lettres dans lesquelles ils affirment que Bossard, dans les premiers jours de son arrivée à bord du navire en réparations, leur montra, quelque temps après la découverte du cadavre de M. Cadiou, quatre billets de 100 francs et acheta une bicyclette d'une valeur de 160 francs.

Le juge d'instruction va convoquer ces ouvriers pour les confronter avec Bossard.

LA DÉPOSITION DE M. CLOAREC

Brest, 5 mai. — M. Cloarec, député du Finistère, a été entendu ce matin par le juge d'instruction auquel il a déclaré qu'il ne s'occupait plus depuis longtemps de l'affaire de la Grand'Palud.

L'ingénieur Pierre, appelé sur ces entrefaites et questionné sur ce qu'il savait de l'intervention de M. Cloarec, a reconnu que c'était à tort qu'il avait mêlé à cette affaire le nom du député.

« Si j'ai mis cette personnalité en avant dans une lettre rendue publique, a-t-il dit, c'est simplement parce que je savais que M. Cloarec était un ami de M. Cadiou et je dois bien ajouter que mon opinion était surtout faite de déductions. »

Mort de M. Louis Gasquet

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Paris, 5 mai. — M. Louis Gasquet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, est mort ce matin à Paris, en son domicile de la rue de Vaugirard, des suites d'une embolie cérébrale.

M. Gasquet était né le 5 janvier 1852, à Clermont-Ferrand. C'est en 1903 que, recteur de l'Académie de Nancy, il fut nommé à la direction de l'Enseignement primaire.

C'est lui qui fut le principal organisateur des écoles primaires supérieures, la grande création de sa direction.

M. Gasquet, à qui l'on doit nombre d'ouvrages de haute érudition, était commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique. Il allait prendre dans quelques jours sa retraite. Il sera remplacé à la direction de l'enseignement primaire par M. Lapie, recteur de l'académie de Toulouse.

La barre de salut

Paris, 5 mai. — M. Yves Boucon, soixante-dix-neuf ans, habitant avenue Bugeaud, 39, était appuyé sur la barre d'appui d'une fenêtre au sixième étage quand il perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

Dans sa chute, M. Yves Boucon heurta une barre de fer scellée dans le mur de l'immeuble à la hauteur du troisième étage. Par un hasard extraordinaire, il demeura accroché à cet obstacle et réussit à s'y maintenir.

Un ouvrier couvreur vint tirer M. Yves Boucon de sa dangereuse situation.

M. Boucon ne porte aucune blessure grave, mais il a dû s'aliter en raison de la violence de la commotion qu'il a ressentie.

SANGLANTS EXPLOITS D'UN SOUS-OFF COLONIAL A DAKAR

IL TUE DEUX FEMMES A BOUT PORTANT POUR NE PAS LES LAISSER PARTIR

Bordeaux, 5 mai. — Le courrier de l'Afrique Occidentale apporte la nouvelle de l'assassinat à Dakar de deux jeunes femmes, Mlles Georgette Pesquez et Renée Berthou, par un brigadier d'artillerie corse.

Toutes deux ont été atteintes chacune de trois balles qui s'étaient logées dans la cage thoracique, vers la région du cœur. Les chemises et peignoirs étaient brûlés par la déflagration de la poudre à la sortie du canon du revolver dont s'était servi le meurtrier.

Un docteur appelé d'urgence ne put que constater les décès.

Les deux victimes étaient âgées, l'une de 19 ans, l'autre de 21 ans. Elles n'étaient arrivées à Dakar que depuis deux mois ; elles possédaient chacune 3.000 francs d'économie.

Mlles Pesquez et Berthou se préparaient à rentrer en France et c'est pour empêcher leur départ que l'amant de l'une d'elles, le brigadier Geromini, les a exécutées froidement.

Son forfait accompli, Geromini se rendit à la caserne d'artillerie, où il se constitua prisonnier.

On raconte que, quatre jours avant le drame, après avoir en vain insisté auprès de son amie pour qu'elle restât à Dakar, il lui avait présenté un revolver, un couteau et un bâton en lui disant : « Lequel choisis-tu pour être tuée ? »

L'interdiction de la Céruse

LA FEDERATION DU BATIMENT PREND SES DISPOSITIONS POUR EMPECHER TOUTES DEROGATIONS A LA LOI

Paris, 5 mai. — Au cours de son 5e congrès national, la Fédération nationale du bâtiment avait consacré le mois dernier une longue séance à l'examen de la question des maladies professionnelles, et plus particulièrement de celle de la céruse, dont l'emploi, reconnu extrêmement nocif par la loi du 20 juillet 1909, doit être prohibé, à partir du 1er janvier 1915, dans tous les travaux exécutés par les ouvriers peintres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Ce délai de plus de cinq années lui avait paru suffisant pour permettre aux patrons de prendre toutes leurs dispositions en conséquence. et pour leur enlever tout motif de réclamer un nouvel atermoiement.

A son avis, toute dérogation serait un encouragement à la fraude et à la concurrence déloyale.

Elle avait donc décidé d'entreprendre, sans retard, la campagne nécessaire pour rappeler à tous ses adhérents les prescriptions de la loi et pour s'opposer à toute dérogation.

Conformément à cette résolution, le bureau fédéral adresse aujourd'hui aux organisations affiliées un appel dont voici les passages essentiels :

La loi du 20 juillet 1909 ne deviendra une conquête définitive que si les travailleurs intéressés, fortement groupés dans leurs syndicats, savent en exiger impérieusement l'application.

Pour éviter toute surprise, il faut que toutes les organisations affiliées à la Fédération ne manquent pas, à chacune de leurs réunions publiques et de propagande, à chacune de leurs assemblées générales et de section, de la rappeler à leurs adhérents et à leurs corporants. Il faudra que ceux-ci se refusent dans leurs chantiers ou dans leurs ateliers, à employer le poison condamné. Il faudra faire entendre aux sphères gouvernementales que nous ne tolérerons aucune dérogation.

Tous nos syndicats, quels qu'ils soient, doivent, en cette circonstance, par tous les moyens, apporter à nos camarades peintres l'appui de leur solidarité.

Cet exposé conclut en démontrant la nécessité d'une campagne méthodiquement menée, et en leur posant les questions suivantes, qui doivent leur permettre, le cas échéant, de prendre toutes mesures utiles :

1° Les patrons de votre région ont-ils pris les dispositions nécessaires pour l'application, au 1er janvier prochain, de la loi qui prohibe l'emploi de la céruse ?

2° L'usage de la céruse a-t-il déjà diminué dans votre région et d'autres produits sont-ils déjà employés ? Quels sont ces produits, d'où viennent-ils ?

3° Les cahiers des charges dressés par les départements, les communes et les architectes particuliers de votre région proscrivent-ils la céruse ? Quels autres produits prescrivent-ils ?

4° Y a-t-il des fabriques de céruse dans votre région ? Dans celles-ci, la production de la céruse a-t-elle baissé ?

5° Observations.

La guerre entre le Mexique et les Etats-Unis

LA MEDIATION DES REPUBLIQUES SUD-AMERICAINES

Washington, 5 mai. — Il semble qu'il faille définitivement renoncer à l'espoir de voir la médiation des Républiques sud-américaines intervenir entre le gouvernement mexicain et le parti des constitutionnalistes. Les diplomates intéressés ont pris eux-mêmes les devants en télégraphiant au général Carranza, pour lui faire savoir qu'en refusant de conclure un armistice avec le président Huerta, il s'était interdit le droit d'envoyer un délégué à la conférence des négociateurs.

UNE PROCLAMATION DU GENERAL ZAPATA

La Vera-Cruz, 5 mai. — Une proclamation signée par le général Zapata, et datée du 1er mai, a été publiée hier soir. Elle annonce que les insurgés du sud attaqueront Mexico aujourd'hui et condamnent à mort les généraux Huerta et Blanquet.

Cette proclamation met fin aux bruits d'après lesquels les généraux Zapata et Huerta coopéraient et Zapata marchait sur la Vera-Cruz.

CONSUL AMERICAIN PRISONNIER

La Vera-Cruz, 5 mai. — M. John Silliman, consul américain à San Luiz Potosi, aurait été emprisonné par le général Maas depuis onze jours.

PRECAUTIONS AMERICAINES A LA VERA-CRUZ

La Vera-Cruz, 5 mai. — Apprenant que les fédéraux dirigeaient de l'artillerie de Mexico sur La Vera-Cruz, probablement pour le général Maas, qui se trouve à Soledad, le général américain Funston va faire débarquer plusieurs pièces de canon sur le quai des douanes. Bien qu'on ne s'attende pas à une attaque, ces mesures sont prises par précaution.

UNE MENACE DES CONSTITUTIONNALISTES

La Vera-Cruz, 5 mai. — Les rebelles ont notifié à l'amiral Mayo que si un de ses navires

---

FEUILLETON DU 6 MAI. ... N. 42

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

— Ah ! ça, vous ne voudriez point que votre père jure le contraire de ce qu'il a juré ?

Cécile tressaillit.

Albert, qui venait comme sa soeur de se rasseoir, tourna la tête d'un autre côté.

— Il ne peut pourtant pas dire qu'il...

Elle articula le reste crûment, sans même baisser la voix.

Albert Jollivet eut comme un grand frisson.

— Je n'ai pas le droit de salir cette petite femme... Ce serait la dernière des lâchetés !

— Nous le savons bien que ce serait lâche ! prononça Albert de sa voix étranglée.

— C'est pour ça que nous répétions encore tous les deux ce matin : si nous pouvions être morts ?

Le fort de la Halle s'était mis lui-même plus droit sur son séant.

A l'effet remontant de la potion se joignait une surexcitation morale ; dans le cerveau se concentrait tout ce qui restait en l'homme d'énergie, de notions du bien, du mal, de tendresse envers les siens, aussi peut-être de souvenance charnelle, d'affection, de passion pour la femme qu'il avait bien aimée, qui l'aimait, elle, en folle, en malheureuse.

Et, en cette pauvre tête vide, où battait soudain la pensée, la lutte était acharnée, cruelle.

Il n'avait jamais agi contre ce qu'on appelle l'honneur, Alfred Jollivet.

D'âme honnête, de tempérament primitif, d'humeur douce comme en général les colosses, il savait discerner, en vivant sa rude existence, ce que l'on doit de ce que l'on ne doit pas.

Et, si affaibli, si près de la fin, peut-être même, avec la clairvoyance plus juste, de ceux qui échappent à la misère, il se répétait qu'accuser cette pauvre Jeanne Bossier, cette veuve fidèle au défunt, qui ne se consolait point de sa perte, c'eût été un crime plus grand que celui dont il était la victime.

Voilà ce que pensait Mme Harpin... ce que pensaient certes ces deux jeunes gens loyaux comme leur père... et qui voulaient sauver leur mère.

Cécile n'attendit point la réponse : Saint-Lazare, la Cour d'Assises, la condamnation.

Pour soustraire leur mère à l'ignominie du châtiment, l'arracher à ces longues années douloureuses, où, murée vivante, elle ne connaîtrait plus du monde que la torture infligée par lui, l'expiation sans merci, ils eussent, ces deux enfants qui lui reprochaient le meurtre de leur père, qui peut-être la fuiraient si on lui ouvrait les portes de sa prison, été jusqu'à l'infamie.

Albert fut catégorique, dans sa brutalité d'homme.

Il ne pouvait plus feindre.

C'était laid, ce qu'ils demandaient, mais Me Varagniez, un grand avocat compatriote de Pierre Esarat, à qui celui-ci avait parlé d'eux, et qui s'offrait pour la défendre, sans vouloir un sou, leur affirmait la veille qu'il obtiendrait l'acquittement si leurs relations avec Jeanne Bossier étaient prouvées.

— Ainsi, tu peux la sauver.

— Et pour la sauver, fit Mme Harpin, il faut qu'il dise qu'il a...

Elle répéta les mots crus, et d'un ton saccadé :

— Non, Jollivet, non, ne faites pas ça... Ça n'est pas à faire !

Le fort eut un mouvement de tête, puis retombant en arrière :

— Je ne peux pas, ce serait honteux !

Albert se leva.

— Il a raison, dit-il à sa sœur, laissons-le tranquille.

— Et, embrassant son père :

— Fais comme tu l'entends, réfléchis... Cécile te l'a dit, nous sommes bien malheureux quand nous te voyons-là, nous la haïssons... quand nous pensons à elle, nous la plaignons... et.. peut-être nous l'aimons encore... une mère... est une mère.

— Oui.. toujours... ne l'oubliez pas, mes pauvres enfants.

Cette fois, sentant ses pleurs couler, le jeune homme s'écarta.

— Cécile, je m'en vais, mon patron ne m'a donné que jusqu'à trois heures.

— Oui, va-t-en !

La jeune fille, après un silence de quelques secondes, dit amèrement :

— Je croyais que vous étiez une amie pour elle, madame Harpin ?

— Sûrement, j'étais une amie. Je ne la suis plus... après une pareille boucherie !... Elle n'avait qu'à m'écouter, je lui en ai donné assez, de bons conseils... Est-ce qu'on va larder un homme, comme elle a lardé celui-là... quand bien même il aurait été frapper à la porte de la voisine ! On n'est pas une mère, si on a six enfants, et qu'on fait des choses pareilles !

— Elle était folle, que voulez-vous !

— Et enfin, à présent, qu'est-ce qu'elle dit ?

— Elle pleure, elle gémit jour et nuit. Elle demande comment va papa... Si on lui répond qu'il va mieux, elle crie : Qu'on le sauve et qu'on me tue, moi, je l'ai mérité !

— Il est bien temps ! fit la marchande de poissons, pourtant émue.

— Je mourrai et on ne la tuera pas, murmura Jollivet.

— Tu ne mourras pas, nous ne voulons pas que tu meures... Nous voulons que tu reviennes près de nous... Comment nous te soignerons !... L'étal marche, tu n'auras pas à t'inquiéter, jusqu'à ce que tu sois bien remis... Tu es très faible, mais ce n'est rien la faiblesse. Oh ! papa... nous t'aimons tu sais !

— Oui, ma petite fille... Vois-tu, quand je pense que c'est elle qui m'a mis là, qui m'a réduit à ce que je suis, j'ai une haine !.. il est impossible que tu te l'imagines... Plus souvent, je sens de la pitié et je cherche comment on la tirerait du pétrin... Mais ça... affirmer une canaillerie pareille... je ne m'en irais pas tranquille. Et je croirais à l'enfer, moi qui ne sais pas... si je crois à quelque chose.

— Il n'y a donc pas un autre moyen ? interrogea la grosse femme.

— Non, Me Varagniez ne nous a donné que celui-là.

— C'est comme s'il n'en donnait pas.

— Et si elle, Mme Bossier consentait à...

— A ce qu'on la fasse passer pour une rien du tout ? Tu n'iras pas le lui demander bien sûr ?

— J'irai bien... On prétend à l'allée des fleurs, qu'elle est si bonne personne.

— Je ne crois pas que sa bonté monte jusqu'à ce degré-là.

— Devant notre désespoir...

— Essaye, ma petite !

— Mme Harpin !...

— Quoi ?

— Vous avez beau dire, vous prenez plus en pitié ma mère que si vous n'aviez pas été liées d'amitié...

— Comme de juste, j'ai par-ci par-là un revenez-y... Plus âgée qu'elle, je lui donnais des conseils... qu'elle n'a pas suivis.

L'émotion se peignait davantage sur la brave figure de la marchande.

— Et vous en aviez bien encore un peu pour nous, de l'amitié ?

— Plus qu'avant... Nom d'un nom ! de situation !... C'est pour cela que c'est une malheureuse... elle aurait dû penser aux siens !

— Eh bien ! pour nous, Mme Harpin, si vous parliez à...

— A Jeanne Bossier ?

— Oui.

— De ça ?

— Oui.

La poissonnière, les yeux arrondis, la bouche ouverte, les mains étalées sur son ventre, demeura une minute sans voix.

Puis elle articula :

— Moi ? lui dire une horreur pareille.

— Vous verrez ce qu'elle vous répondra.

— Je le sais d'avance ce qu'elle répondra.. C'est pas la peine.

— Alors... alors... puisque tout le monde se détourne de nous... nous n'avons qu'à acheter un boisseau de charbon... On en aura bientôt fini... les petits ne se douteront de rien, nous serons tous débarrassés !

La jeune fille se leva, très blanche et très calme.

Tandis que Jollivet, en un effort plus grand que tout à l'heure, se soulevait une détresse dans ses yeux, qui s'embrumaient encore, Mme Harpin considérait Cécile.

Très belle fille, grande sans avoir la robustesse du père, ses traits à lui, affinés, la chevelure sombre de la mère, elle lui sembla soudain, elle, fraîche et gracieuse, avec une bouche qui souriait toujours, des prunelles pétillantes, à la fois malicieuses et douces, extraordinairement changée.

Si elle allait mettre, mon Dieu ! cette menace à exécution...

Ah ! elle n'aurait pas une affaire pareille sur la conscience

— Ma petite, fit-elle, ce que tu dis-là est une bêtise... Quand on a charge d'âmes, un entourage qui ne demande qu'à bien boire, à bien manger, à vivre, on ne pense pas à se détruire... On reste courageusement à sa place, pour les innocents qui ne comprennent point toutes ces histoires. Maintenant, écoute, ça me répugne, mais il ne sera pas dit que je n'aurai pas fait pour arranger les choses tout ce que j'aurai pu faire... J'en parlerai à Mme Bossier.

— Quand ?

— Tout de suite...

— Oh ! dépêchez-vous, je vous en prie, dépêchez-vous, nous n'avons plus qu'un quart d'heure.

— Si elle voulait bien, Jollivet, qu'est-ce que vous feriez ?

— Je... la laisserais dire.

— Vite ! répéta Cécile, je vous attends ici. Nous lui serons reconnaissants... reconnaissants jusqu'à la mort !

Alerte, malgré sa corpulence, la bonne Mme Harpin, marchant à travers les rangées de lits, gagna la sortie de la salle.

Le fort retomba pour la seconde fois sur son oreiller ; sa fille se rassit à sa place.

Pendant qu'il fermait les paupières, elle appuya un coude sur le pied du lit et resta le front dans la main, fiévreuse, inquiète, les veines battant aux tempes, le fin réseau qui courait sous la peau fine tout gonflé.

(A suivre.)